

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°36/2014****OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 18
Excusés	: 5
Pouvoirs	: 5
Votants	: 23

SÉANCE DU 17 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi dix-sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Anne FONTANEZ-PEDERSEN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Marie BELLONE qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Anne FONTANEZ-PEDERSEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Président du Conseil Général invite les Communes à présenter leur dossier de demande d'aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police dressées en 2012 relatives à la circulation routière. Cette demande doit être transmise avant le 30 juin prochain.

Le projet, selon l'article R.2334-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit correspondre à des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Monsieur le Maire, sur les propositions de Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint délégués aux travaux, **propose** un dossier de demande de subvention pour :

- 1) Création d'une aire de stationnement chemin de l'Hubac
La préparation a déjà été réalisée. Reste la réalisation du béton bitumineux.
- 2) Création d'une partie de trottoir devant l'école élémentaire pour sécuriser la circulation piétonne des enfants et parents.
- 3) Signalisation verticale : achat de panneaux :
 - Accès interdit
 - Obligation de tourner à droite
 - Chaussée rétrécie
 - Limitation de vitesse
 - Sauf mobilité réduite
 - Balise d'obstacle + socle
 - Etc

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût des dépenses détaillées ci-après,

APPROUVE le plan de financement ci-après,

	Création d'une aire de stationnement chemin de l'Hubac	Création d'une partie de trottoir devant école	Signalisation verticale (panneaux)	TOTAL HT
Coût estimé des dépenses	18.159	2.814	1.310	22 283
Sub. Conseil Général (30%) au titre des amendes de police	5.447	844	393	6 684
Part communale sur fonds propres	12.712	1970	917	15 599

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le